

Communiqué de presse

Renforcement de l'assurance-qualité dans l'agriculture biologique

Publication de la liste des intrants 2006 pour les exploitations biologiques suisses

(Frick, 27.1.2006) La liste des intrants indique clairement aux agriculteurs biologiques, aux vulgarisateurs et aux organismes de contrôle quels sont les intrants autorisés en agriculture biologique. La nouvelle édition comprend plus de 1000 produits respectueux de l'environnement.

Actuellement 200 entreprises innovantes proposent plus de 1000 intrants respectueux de l'environnement, conformes au cahier des charges exigeant de Bio Suisse.

Ce nombre élevé peut sembler étonnant et il s'explique par le fait qu'aujourd'hui la liste comprend non seulement des produits phytosanitaires et des fertilisants, mais également des intrants pour lutter contre les mouches d'automne, les ectoparasites et des produits d'ensilage. Au cours des deux dernières années, les compléments alimentaires et composés minéraux pour animaux se sont également ajoutés à la liste.

Par son caractère exhaustif, la liste des intrants contribue à la garantie de l'assurance-qualité car, souvent, les utilisateurs et les agents chargés du contrôle ne peuvent pas disposer, dans chaque cas, de l'information relative à des ingrédients non autorisés ou à leur provenance (par exemple organismes génétiquement modifiés ou produits qui en sont issus).

L'actualisation de la liste est également importante. Les experts du FiBL mettent à jour la liste des intrants chaque année. Elle est ensuite validée et approuvée par Bio Suisse et les autorités responsables. Avant d'incorporer un nouveau produit dans la liste des intrants, le FiBL vérifie intégralement la formulation de toutes les substances, leur

FiBL Frick

Ackerstrasse
CH-5070 Frick
Tel. +41 (0)62 865 72 72
Fax +41 (0)62 865 72 73

E-Mail info.suisse@fibl.org

FiBL Deutschland e.V.

Galvanistraße 28
D-60486 Frankfurt a.M.
Tel. +49 69 7137699-0
Fax +49 69 7137699-9

E-Mail info.deutschland@fibl.org

www.fibl.org

provenance et leur mode de préparation ainsi que leurs effets et leurs applications. Les traditions et les principes fondamentaux de l'agriculture biologique, de même que les attentes des consommateurs sont pris en compte dans cette procédure. L'évaluation est fondée sur les critères de la Fédération internationale des mouvements de l'agriculture biologique (IFOAM) et d'ORGANIC INPUTS EVALUATION (voir www.organicinputs.org).

Les producteurs de Bio Suisse (bourgeon) sont tenus de respecter la «liste des intrants» du FiBL. Les produits phytosanitaires, fertilisants et substrats de culture, moyens de lutte contre les mouches d'automne, produits d'ensilage, produits de lutte contre les maladies des abeilles et compléments alimentaires et composés minéraux pour animaux indiqués dans la liste sont autorisés pour l'année en cours. L'utilisation d'autres produits commerciaux de ces catégories n'est pas autorisée. La composition des produits de lutte contre les ectoparasites, produits de nettoyage et de stérilisation pour les dispositifs de traite, ainsi que les produits d'hygiène et de désinfection indiqués dans la liste a été vérifiée et ceux-ci doivent être utilisés de préférence.

Principales innovation de la liste des intrants 2006

- Désormais, la liste des compléments alimentaires et composés minéraux pour animaux est contraignante. L'an dernier, lorsque cette liste a été introduite, leur utilisation était simplement conseillée. La version actuelle de cette liste comprend un grand nombre de nouveaux compléments alimentaires et composés minéraux pour animaux.
- Désormais, l'utilisation du dioxyde de soufre est autorisée en apiculture biologique. Ce produit permet une protection efficace des rayons de cire contre la fausse teigne.

La liste des intrants 2006 comprend 76 pages et est disponible en allemand et en français. Elle peut être obtenue au prix de 10,- Fr. au FiBL, Ackerstrasse, CH-5070 Frick, Tél. 062 865 72 72, Fax 062 865 72 73, E-Mail info.suisse@fibl.org. Vous pouvez également la télécharger pour le même prix sur le site: www.shop.fibl.org. La liste est automatiquement envoyée aux membres de Bio Suisse.

Pour plus d'informations

Bernhard Speiser, FiBL, Ackerstrasse, CH-5070 Frick, Tél. 0041 (0)62
865 72 43, E-Mail bernhard.speiser@fibl.org